

Le Bulletin de l'APPQ

**LES MEMBRES DE L'APPQ _ENSEMBLE
POUR PROGRES\$ER !**

**Le Ministère de l'Environnement travaille avec l'APPQ
Bulletin 2005.016
Lundi 25 avril 2005**

Quelques jours après la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres de l'APPQ tenue le 9 avril dernier, nous avons reçu une lettre du haut responsable de l'application du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* au ministère de l'Environnement. En voici un extrait :

- C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de votre offre de collaboration. Les membres de l'Association des puits et pompes du Québec (APPQ) sont effectivement concernés de près. Vous exprimez votre désir de voir l'APPQ être partie prenante à tout développement concernant la mise en œuvre du Règlement ou son éventuelle révision. Cette volonté d'apporter votre contribution est toute à votre honneur. Par la présente, je tiens à vous assurer que j'ai pris note de votre offre de collaboration et que l'APPQ sera tenue informée de tout développement majeur touchant l'application du Règlement. Dans l'éventualité où le Règlement subira une révision, votre association sera consultée.

À cet égard, nous avons déjà informé le Ministère du nom des deux représentants de l'APPQ qui siégeront sur le comité du Ministère.

Gilles Doyon
Directeur exécutif
(514) 705-4880